CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école de la Petite-Gare, tenue le mardi 28 novembre 2023, au salon du personnel, à 19 h 00 heures.

Membres	Présences
Madame Sandra Santa, parent	\boxtimes
Madame Kim Lestage, parent	
Madame Mélissa Heurtelou, parent	\boxtimes
Madame Jean-François Boutet, parent	\boxtimes
Madame Sophie Beausoleil, parent	
Monsieur Adrian Coltov, parent	\boxtimes
Madame Anissa Khattabi, parent substitut	\boxtimes
Monsieur Medoune Seck, parent substitut	
Madame Louise Bouthillette, enseignante	\boxtimes
Madame Claire Sanfilippo, enseignante	\boxtimes
Madame Julie Allard, enseignante	\boxtimes
Madame Sophie Mitchell, classe principale au service de garde	\boxtimes
Madame Audrey Chevarie-Decoste, responsable du service de garde	\boxtimes
Madame Valérie Gagné, directrice	\boxtimes
Madame Julie Marceau, directrice adjointe	\boxtimes

1. Mot de bienvenue et présences

a. Accueil des membres

Mme Gagné accueille les membres du conseil.

b. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h.

2. Vérification de la procédure de convocation et du quorum

Nous avons le quorum.

3. Questions du public

Aucun public

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(CÉGL.23-24.941)

Il est proposé par Claire Sanfilippo), appuyé par Adrian Coltov, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2023 et suivis

(CÉGL.22-23.942)

Il est proposé par Jean-François Boutet, appuyé par Melissa Heurtelou, d'approuver le procès-verbal tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

Mme Gagné rappelle l'importance de la formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement.

7. Règles de régie interne

(CÉGL.22-23.943)

Il est proposé par Audrey Chevarie-Decoste, appuyé par Jean-François Boutet, d'approuver les règles de régie interne telles que présentées.

Les règles de vie doivent être revues d'ici fin décembre en lien avec l'utilisation du téléphone cellulaire, l'ordinateur portable et les différents appareils mobiles par les élèves. Mme Gagné explique que ces appareils doivent être utilisés à des fins pédagogiques seulement. Les règles de vie corrigées seront agrafées dans l'agenda des élèves et placées en ligne sur le site internet de l'école.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

8. Planification des contenus : Éducation à la sexualité

Les enseignants ont partagé leur planification des contenus qui seront vus cette année. Le tableau explicatif sera diffusé à l'ensemble des parents.

Approuvé par Adrian Coltov

9. Aide aux parents: Mesure 15024

Mme Marceau nous informe que les parents ont la possibilité d'assister à une conférence sur un sujet qui les touche en lien avec l'éducation des enfants. M. Boutet suggère une conférence en lien avec une saine alimentation. Mme Chevarie-Decoste propose « l'utilisation des écrans » comme sujet. Il est possible d'envoyer nos suggestions à Mme Marceau par courriel. Nous prendrons une décision lors du CÉ du mois de janvier.

Le budget est de plus ou moins 3000 \$.

10. Service de garde

8.1 Semaine de relâche et lundi de Pâques

Un sondage sera fait auprès des parents avec les modalités des frais officiels. Les résultats seront donnés en janvier.

Pour ouvrir le service de garde lors de ces journées, 40 inscriptions sont nécessaires. Le coût est de 60 \$ par jour.

11. Fond à destination spéciale

9.1 Don du Club Optimiste de La Prairie

Achat de matériel de manipulation en mathématiques pour les élèves de 1^{re} année.

(CÉGL.22-23.944)

Il est proposé par Anissa Khattabi, appuyé par Melissa Heurtelou, d'approuver les règles de régie interne telles que présentées.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

12. Activités et sorties éducatives/sportives 2023-2024

Mme Gagné rappelle que nous avons approuvé plusieurs activités par courriel depuis le mois de septembre. La façon de procéder pour approuver les sorties sera revue pour l'an prochain.

Mme Gagné explique que le montant donné pour des sorties culturelles est très réglementé et qu'il n'est pas toujours possible de l'utiliser. Il est obligatoire de sortir de l'école pour y avoir accès.

Les sous reçus par la mesure 99 (école inspirante) ont servi à payer des ressources humaines afin de soutenir les élèves.

Activités parascolaires

Mme Marceau nous informe que M. François débutera son groupe de musique.

La 2^e session d'activités parascolaires débutera en janvier avec Club Récréaction. Activités prévues : Sciences, arts, cuisine (2 groupes) magie, échecs, karaté et Danse.

Cette même compagnie offre le cours de Gardien Averti et le cours Rester seul pour les élèves du 3^e cycle. Ces cours ont lieu lors des journées pédagogiques.

Les bénévoles de la bibliothèque souhaitent préparer une Guignolée de livres. Les parents seront donc sollicités afin d'offrir des livres usagés qui seront remis à un l'organisme.

(CÉGL.22-23.945)

Il est proposé par Jean-François Boutet, appuyé par Adrian Coltov, d'approuver les activités et sorties éducatives / sportives telles que présentées.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

13. Autres sujets

11.1 Correspondance du président

Il n'y a pas de correspondance.

11.2 Comité de parents (information du délégué)

Mme Heurtelou mentionne que le calendrier scolaire proposé pour l'année 2024-2025 a été approuvé.

11.3 Mot de la directrice

Madame Valérie Gagné nous informe que le comité de pilotage du projet éducatif est formé et qu'une rencontre a lieu demain.,

Elle nous mentionne que ça roule à l'école : activités parascolaires, rencontres de parents et bulletin de la 1^{re} étape, activités de Noël à venir....

-L'école est en déficit. L'école dispose de 3 ans pour rétablir la situation. La révision budgétaire sera présentée en janvier. Les ressources humaines prévues pour l'année scolaire seront maintenues malgré tout.

14. Bilan de la rencontre

Bons coups:

- -Journée d'Halloween à l'école
- -Nouvelle idée appréciée : Guignolée des livres
- -Le band de M. François : une belle tradition à l'école.

15. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Andrian Coltov	Valérie Gagné
Président	Directrice